



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 499.8-2024

Aux personnes intéressées par le projet
de règlement modifiant le règlement suivant :

Règlement sur les permis et certificats 499-2015

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le premier projet de *Règlement numéro 499.8-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 499-2015 afin de revoir certaines dispositions.*

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le jeudi 20 juin 2024, à 16 h**, à la salle 104 de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge (entrer par la porte principale située sur la façade avant du bâtiment principal). Un des conseillers sera à cette porte et vous amènera à la salle mentionnée ci-haut. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

But du projet de règlement numéro 499.8-2024 :

Tout d'abord, le présent projet de règlement prévoit l'ajout de deux définitions afin d'éviter toute ambiguïté lors de l'application des règlements. De plus, le présent projet de règlement vise également à permettre l'application du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2), plus précisément l'article 21, qui rend obligatoire la remise d'un rapport de forage suivant la réalisation d'un puits artésien. Aussi, le présent règlement vise également à revoir le tarif applicable au certificat d'occupation, particulièrement au niveau d'unités de cuisine mobile n'ayant pas de place d'affaires sur le territoire Pont-Rougeois. Finalement, ce projet de règlement rendra obligatoire l'obtention d'un certificat d'autorisation pour toute coupe d'arbres sur le territoire, également concernant l'aménagement d'un espace libre, l'aménagement d'un espace de stationnement et le pavage d'un espace de stationnement.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 12^e JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN 2024.

La greffière adjointe,

Nicole Richard

